

E 1004 1/257

CONSEIL FÉDÉRAL
*Procès-verbal de la séance du 29 juillet 1914*¹

3842. Déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie.
Neutralité de la Suisse

Département politique. Proposition du 29 juillet 1914

Le Ministère austro-hongrois des Affaires Etrangères a remis hier à la Légation de Suisse à Vienne une note² relative à la déclaration de guerre à la Serbie.

1. *Etaient absents: E. Müller et E. Schulthess.*

2. *Cf. n° 8.*



20

30 JUILLET 1914

Il est adressé les télégrammes suivants

1) à la Légation de Suisse à Vienne:

«Veuillez répondre au Ministère des Affaires Etrangères que vous êtes chargé par le Conseil fédéral de donner acte au Gouvernement austro-hongrois de sa notification concernant la déclaration de guerre à la Serbie et de porter à sa connaissance la déclaration du Conseil fédéral de ce jour à teneur de laquelle la Confédération suisse observera une stricte neutralité pendant la durée des hostilités.»

2) au Consulat général de Suisse à Belgrade:

«Le Conseil fédéral, dans sa séance de ce jour, a déclaré que, pendant la durée des hostilités, la Confédération suisse observera une stricte neutralité. Veuillez notifier cette déclaration au Gouvernement royal serbe.